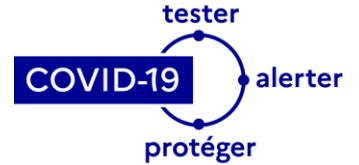




**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# COVID-19

*Kit de formation*

## Barnum d'autotests sous la supervision de professionnels

8 août 2021

# Présentation du kit de formation

- **Ce kit de formation a pour objectif d'accompagner les professionnels de santé à la formation des personnes exerçant sous leur responsabilité et d'apporter les éléments requis pour la réalisation de leurs missions :**
  - Supervision de l'autotest et organisation/fonctionnement du barnum;
  - Saisie dans SI-DEP et délivrance de la preuve de passe sanitaire « activité » ;
  - Conduite à tenir en fonction du résultat du test (isolement, confirmation du test par PCR, etc.) ;
  - Sensibilisation et prévention (gestes barrière, importance de la vaccination, etc.).
- **Afin d'accompagner au mieux le bon fonctionnement des barnums d'autotests réalisés sous supervision, des ressources documentaires supplémentaires vérifiées sont à disposition (Santé publique France, EHESP, Foire aux questions sur le site du ministère de la santé) ;**
- **Le professionnel de santé s'assure de la connaissance et de la compréhension des éléments détaillés dans le présent kit par les personnes sous sa responsabilité. De même, le professionnel de santé et l'organisateur s'assureront du respect du protocole sanitaire.**

# Qu'est-ce qu'un autotest réalisé sous la supervision de professionnels ?

---

- **Définition**

- L'autotest réalisé sous la supervision de professionnels est un **autotest réalisé sur autoprélèvement nasal**, dont la lecture est réalisée par le patient, sous la supervision d'un professionnel de santé ou d'une personne formée, sous la responsabilité de ce même professionnel de santé.

- **Objectif**

- **Complémentaire des tests antigéniques et RT-PCR**, ils permettent aux personnes sans schéma vaccinal complet, asymptomatiques et non cas contacts d'obtenir, en cas de résultat négatif, un accès au pass sanitaire « activité ».

- **Vos missions :**

- **Accueillir la personne** et s'assurer qu'elle relève de l'indication à l'autotest, remettre le formulaire administratif;
- **Expliquer** la réalisation de l'autotest, **superviser** l'acte d'autoprélèvement et d'analyse ;
- **Authentifier** le résultat du test et l'identitovigilance ;
- **Saisir les résultats** dans SI-DEP et remettre au patient le certificat de test ;
  - En cas de test négatif, remettre au patient son pass sanitaire « activité » accompagner de messages de prévention ;
  - En cas de test positif, orienter immédiatement le patient vers un test RT-PCR dans un laboratoire avec le certificat lui permettant d'être prioritaire, lui expliquer les mesures d'isolement et de contact-tracing en prévision du résultat de test de confirmation ;
- Répondre aux éventuelles questions des patients sur la vaccination.

# Pourquoi faire un autotest sous la supervision de professionnels ?

---

## **Encadré :**

L'autotest est supervisé par un professionnel de santé ou une personne sous la responsabilité de ce même professionnel de santé. Les actes effectués par le patient sont encadrés, assurant ainsi la bonne réalisation du test.

## **Itératif :**

En accord avec les recommandations de la HAS, le caractère itératif d'autotests permet de réduire efficacement le nombre de cas.

## **Réglementé :**

Les autotests utilisés dans le cadre des barnums d'autotests sous la supervision de professionnels répondent au cahier des charges de l'ANSM basé sur les exigences de la HAS.



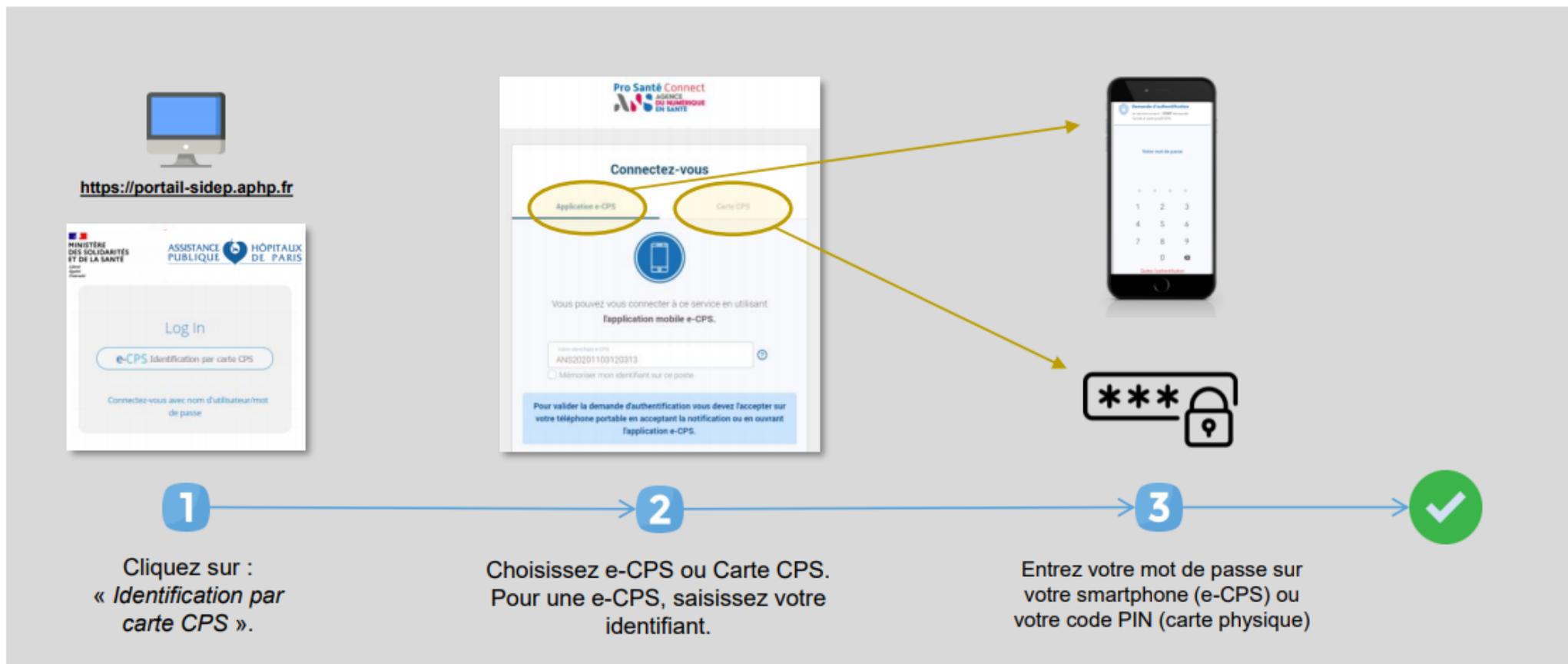
# Saisie dans SI-DEP et QR code pour le passe sanitaire « activité »

**Rappel** : un autotest réalisé sous la supervision de professionnels dont le résultat est négatif peut être utilisé **uniquement** dans le cadre du passe sanitaire « activité ».

- **Ce présent kit de formation s'accompagne d'un guide d'information SI-DEP réalisé par le MSS et l'AP-HP :**
  - Les éléments principaux ont été intégrés dans le kit de formation, l'ensemble des informations se trouvent dans le guide d'information SI-DEP ;
  - Une vidéo d'information est à disposition des PS : <https://www.dailymotion.com/video/x7y5b4s>
- **Point de vigilance** : Dans le cas où le PS ne souhaite pas partager sa carte CPS, il a la possibilité de **créer des comptes nominatifs** pour chacun des effecteurs sous sa responsabilité.
- **Point de vigilance** : lors du choix du codes de demande (type de test), veillez à cocher la case relative **aux autotests** ;
- **Les personnels mobilisés dans les barnums veilleront à la parfaite compréhension du public sur l'utilisation du passe sanitaire « activité » :**
  - Les autotests sous la supervision de professionnels ne peuvent être utilisés **que dans le cadre du passe sanitaire « activité »**, en France, et non pour un voyage à l'étranger ;
  - La personne testée doit avoir connaissance des étapes à suivre pour intégrer son test négatif dans l'application TAC, ou, à défaut, être informée de la nécessité de conserver la fiche de résultat du test contenant le QR code.

## 6. Tutoriel : comment saisir un résultat ? (2/8)

1<sup>ère</sup> étape : Connectez-vous à l'adresse : <https://portail-sidep.aphp.fr/>



# Saisie dans SI-DEP et QR code pour passe sanitaire « activité »

Cette première partie permet de saisir les informations démographiques du patient.

SAISIE DE DOSSIER

Saisir un nouveau dossier

TE - J. BENJAMIN

1

?

1 Saisir informations de dossier

## DOSSIER

Code CyberLab \*

210730COV000017



Médecin traitant - Identifiant RPPS

Date/heure de prélèvement \*

30 / 07 / 2021 14 : 26



Autre correspondant de santé - RPPS

Centre de prélèvement \*

idNAT\_PS\_ANS1234567890123\_PROF\_PHARMACI...



Equipe médicale de prélèvement \*

DUPONT Jean - 75000



## PATIENT

Nom de naissance



Code de patient

QAT0000037829



Nom usuel



Téléphone mobile ?



Prénom



Téléphone mobile (confirmation)



Sexe

 Femme  Homme ...

Adresse électronique du patient ?



Date de naissance

DD / MM / YYYY



Adresse électronique du patient (confirmation)



Numéro de sécurité sociale (à saisir si absence de lecture de Carte Vitale)



N° et rue

Code postal

Ville

Pays de l'adresse courante

Les champs signalés par le symbole  sont déjà complétés automatiquement par l'application et ne doivent pas être modifiés

Les champs signalés par le symbole  sont à saisir obligatoirement.

Un numéro de mobile est indispensable pour recevoir le SMS de connexion au portail [sidep.gouv.fr](https://sidep.gouv.fr). Il est possible de renseigner celui d'un proche.

Tel A RENSEIGNER SOUS LA FORME : 06XXXXXXXX (pas de point ou d'espace)

Si pays étranger, préciser l'indicatif précédé d'un « + ».

Si le patient ne possède pas d'adresse mail, il est possible de renseigner celle d'un proche.

# Saisie dans SI-DEP et QR code pour passe sanitaire « activité »

Par ailleurs, des informations complémentaires doivent être précisées ici en cas de séjour actuel (ou prévu dans les 7 prochains jours) dans une résidence temporaire différentes de la résidence principale

## (OPTIONNEL) RÉSIDENCE TEMPORAIRE OU VOYAGE

Code postal de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

Département (si France) de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

Pays de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours)

Pays de provenance - En cas de retour d'un pays étranger dans les 14 derniers jours

Dans le cas où le patient testé est de retour d'un voyage à l'étranger (dans les 4 derniers jours), vous devrez saisir son pays de provenance dans ce champ

2 Choisir codes de demande

Cette deuxième partie permet de préciser 3 informations optionnelles :

- Si le patient est asymptomatique
- Le type d'hébergement dans lequel réside le patient au moment du test
- Si le patient testé est ou non un professionnel de santé

## VISITE

Code d'opération de dépistage éventuellement demandé par l'ARS (format type "ARA-AE-000001")

Dans le cas où votre ARS vous aurait communiqué un code de campagne, vous devrez également saisir ce code ici : il permet aux ARS d'identifier les dépistages réalisés dans le cadre d'opérations ou de zones géographiques ciblées.

## AUTRES INFORMATIONS

Date d'apparition des premiers symptômes

Type de résidence actuelle

Le patient est un professionnel de santé

Fabricant du test

AUTRE - Test valable uniquement sur le territoire français

**AUTOTEST - Test valable uniquement sur le territoire français**

Abbott Rapid Diagnostics

**Bien préciser dans ce cadre que le test est un AUTOTEST.**

Cette troisième partie correspond au choix du code de demande permettant d'identifier le type de test dans SIDEP.

The screenshot shows a web interface for entering patient information. At the top, there are two tabs: 'Saisir informations de dossier' (marked with a green checkmark) and '2 Choisir codes de demande'. Below the tabs, there is a text input field containing 'PROSANTE'. A list of test options is displayed below the input field:

- TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE
- TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE - Immunoanalyse rapide
- Prélèvement nasopharyngé
  - SARS-CoV-2 Test Antigénique (code 94558-4)
  - AUTOTEST COVID-19 -97097-0

Two callout boxes provide instructions:

- A callout box on the right points to an upward arrow button and a 'Continuer' button, stating: "ASTUCE: Vous pouvez à tout moment revenir sur les écrans de saisie précédents en cliquant sur ce bouton."
- A callout box on the left points to the 'AUTOTEST COVID-19 -97097-0' option, stating: "A cette étape, le code analyse de l'autotest (code LOINC 97097-0) doit être sélectionné."

A 'Continuer' button is visible at the bottom right of the interface.

Cette quatrième partie correspond à la saisie du résultat du test.

CyberLab ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAL DE PARIS MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ Tutoriels

Saisir un nouveau dossier Retrouver/Finaliser un dossier PROSANTE - J. BENJAMIN

SAISIE DE DOSSIER

?

✓ Saisir informations de dossier

✓ Choisir codes de demande

3 Saisir informations supplémentaires

Continuer

VARIABLES DE DEMANDE

AUTOTEST COVID-19 - 97097-0 [97097-0\_PSC]

Résultat à saisir \*

Positif

Négatif

Indéterminé

Dès que vous disposez du résultat, vous pouvez le spécifier dans les 3 cases.

Dans le cas où vous souhaiteriez le saisir dans un second temps, ne cochez aucune case de ce bloc et cliquez sur la flèche en haut à droite

Enregistrez votre dossier en cliquant sur « Continuer ».

ATTENTION : Une fois le résultat enregistré, le dossier ne peut plus être modifié.

Continuer

Cette cinquième partie correspond à la récapitulation des données.

Saisir un nouveau dossier    Retrouver/Finaliser un dossier    PROSANTE - J. BENJAMIN

RETROUVER/FINALISER UN DOSSIER

ROUTINE  
02/08/2021 15:33  
PASSANITAIREAUTOTEST JADENÉGATIF (PROSANTE)



210802COV000017

## PATIENT

Données démographiques et de contact du patient: Passanitaireautotest Jadenégatif (PROSANTE)

Date de naissance: 01/01/1950

Sexe: Femme

Téléphone mobile: [REDACTED]

Adresse électronique du patient: [REDACTED]

Numéro de sécurité sociale (à saisir si absence de lecture de Carte Vitale):

Adresse:

Pays de l'adresse courante:

Code postal de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours):

Département (si France) de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours):

Pays de la résidence temporaire (actuelle ou dans les 7 prochains jours):

Pays de provenance - En cas de retour d'un pays étranger dans les 14 derniers jours:

Date d'apparition des premiers symptômes:

Le patient est un professionnel de santé:

Type de résidence actuelle:

Cliquez sur le symbole PDF pour imprimer une fiche récapitulative

Un résultat doit être saisi en temps réel, dès l'obtention du résultat du test

Après 15 minutes d'inactivité sur SI-DEP, vous serez automatiquement déconnecté pour des raisons de sécurité

Asymptomatique

Oui

Hébergement individuel

Cette sixième partie correspond à l'affichage du résultat du test

RETRouver/FINALISER UN DOSSIER ⓘ 🔗

👤 Saisir un nouveau dossier 🔍 Retrouver/Finaliser un dossier 👤 PROSANTE - J. BENJAMIN



## RESULTAT POSITIF :

J'obtiens un certificat de test **SANS PASSE SANITAIRE** qui permet au patient d'être prioritaire pour une RT-PCR de confirmation.



1

## RESULTAT NEGATIF :

J'obtiens un certificat de test avec un QR CODE PASSE SANITAIRE « ACTIVITE ».

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

### Fiche de résultat d'autotest de la Covid-19

**Données démographiques et de contact du patient :**

|                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Nom de naissance :             | Passanitaireautotest           |
| Prénoms :                      | Jadenégatif                    |
| Date de naissance :            | 01/01/1950                     |
| Adresse postale :              | 100 rue des fleurs 75001 Paris |
| Numéro de téléphone mobile :   | [REDACTED]                     |
| Courriel :                     | [REDACTED]                     |
| Date et heure de prélèvement : | 02/08/2021 15:33               |

Jadenégatif Passanitaireautotest né(e) le 01/01/1950 a bénéficié le 02/08/2021 du test « AUTOTEST COVID - 97097-0 » dont le résultat s'est avéré :

**NÉGATIF**

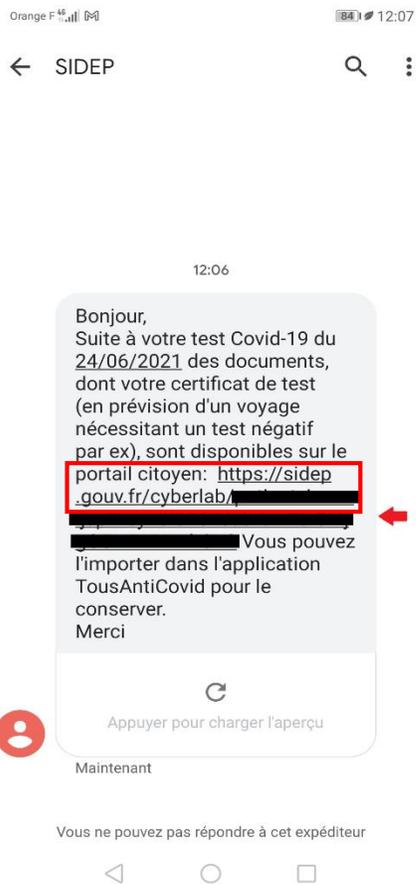
Ci-contre votre certificat de test négatif à présenter lors d'un contrôle du PASS SANITAIRE.

En cas de demande du patient, je clique ICI pour afficher le résultat et imprimer le certificat de test

# Comment un patient peut-il récupérer son résultat ?

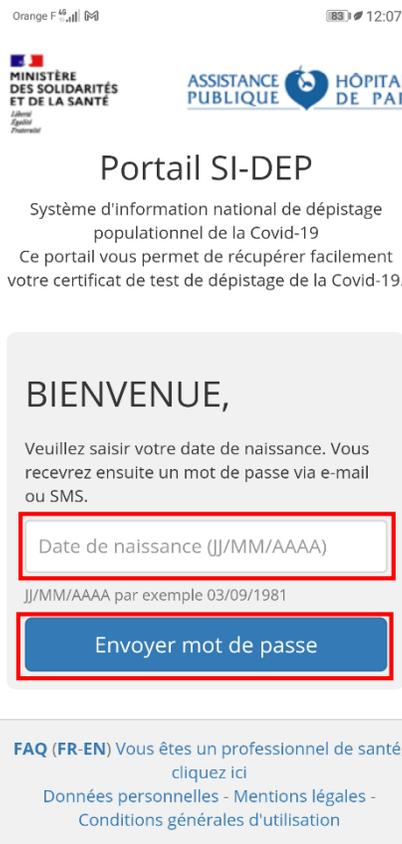
1

Je reçois un sms/mail avec un lien cliquable vers le portail [sidep.gouv.fr](https://sidep.gouv.fr)



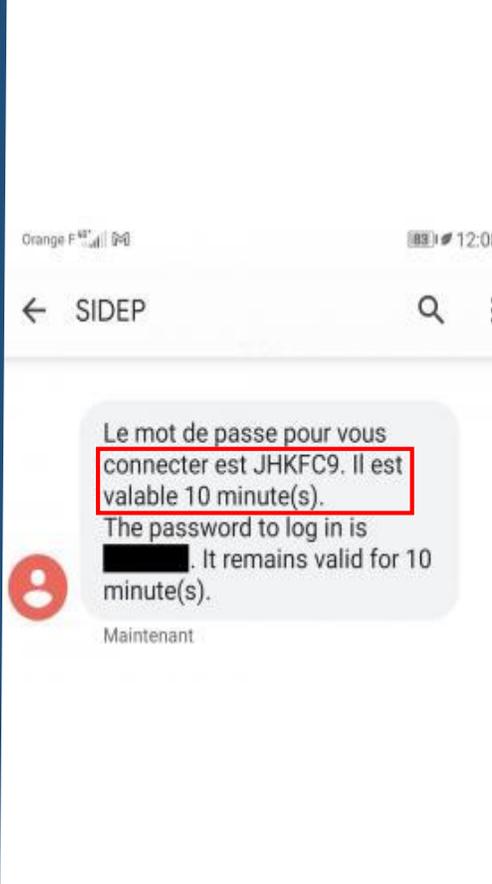
2

J'entre ma **date de naissance** pour **générer le mot de passe**



3

Je reçois mon **mot de passe** par sms valable 10min



4

J'entre le mot de passe dans le portail [sidep.gouv.fr](https://sidep.gouv.fr)



5

J'obtiens mon QR Code pass sanitaire importable dans TousAntiCovid



# Conduite à tenir en fonction du résultat de l'autotest

## ATTENTION : Un autotest positif

Ne déclenche le dispositif de contact-tracing par l'AM.

Ne permet pas de générer un certificat de rétablissement.

- Ainsi, **en cas de résultat positif**, la conduite à tenir pour le patient est la suivante :
  - Faire un **test de confirmation immédiatement par RT-PCR** dans un laboratoire de biologie médicale dans les plus brefs délais;
  - En attendant les résultats du test RT-PCR, le patient doit **s'isoler**. Puis,
    - Si le test de confirmation par RT-PCR **est positif** : le patient devra s'isoler 10 jours à partir de la date de prélèvement de l'autotest ;
    - Si le test de confirmation par RT-PCR **est négatif** : L'isolement n'est plus nécessaire mais il faut continuer à respecter les gestes barrières.
- Plus d'informations sur le [site](#) de Santé Publique France.

# Conduite à tenir lors du rendu des résultats

- **Lors du rendu du résultat, la personne testée, qu'elle soit positive ou non :**
  - Doit avoir toutes les informations relatives au passe sanitaire « activité » (durée, fonctionnement, etc.) ;
  - Est sensibilisée sur l'importance des gestes barrières, en particulier en situation épidémique défavorable ;
  - Est informée de la nécessité de la vaccination. **Le PS veillera à ce que chaque personne sous sa responsabilité puisse répondre aux questions de la personne testée et promouvoir la vaccination ;**
  - A connaissance de l'application TousAntiCovid et de son fonctionnement ;
  - Le cas échéant, reçoit des « kit COVID-19 » (SHA, masque, flyer de sensibilisation, etc.).

Concernant l'élimination des déchets liés :

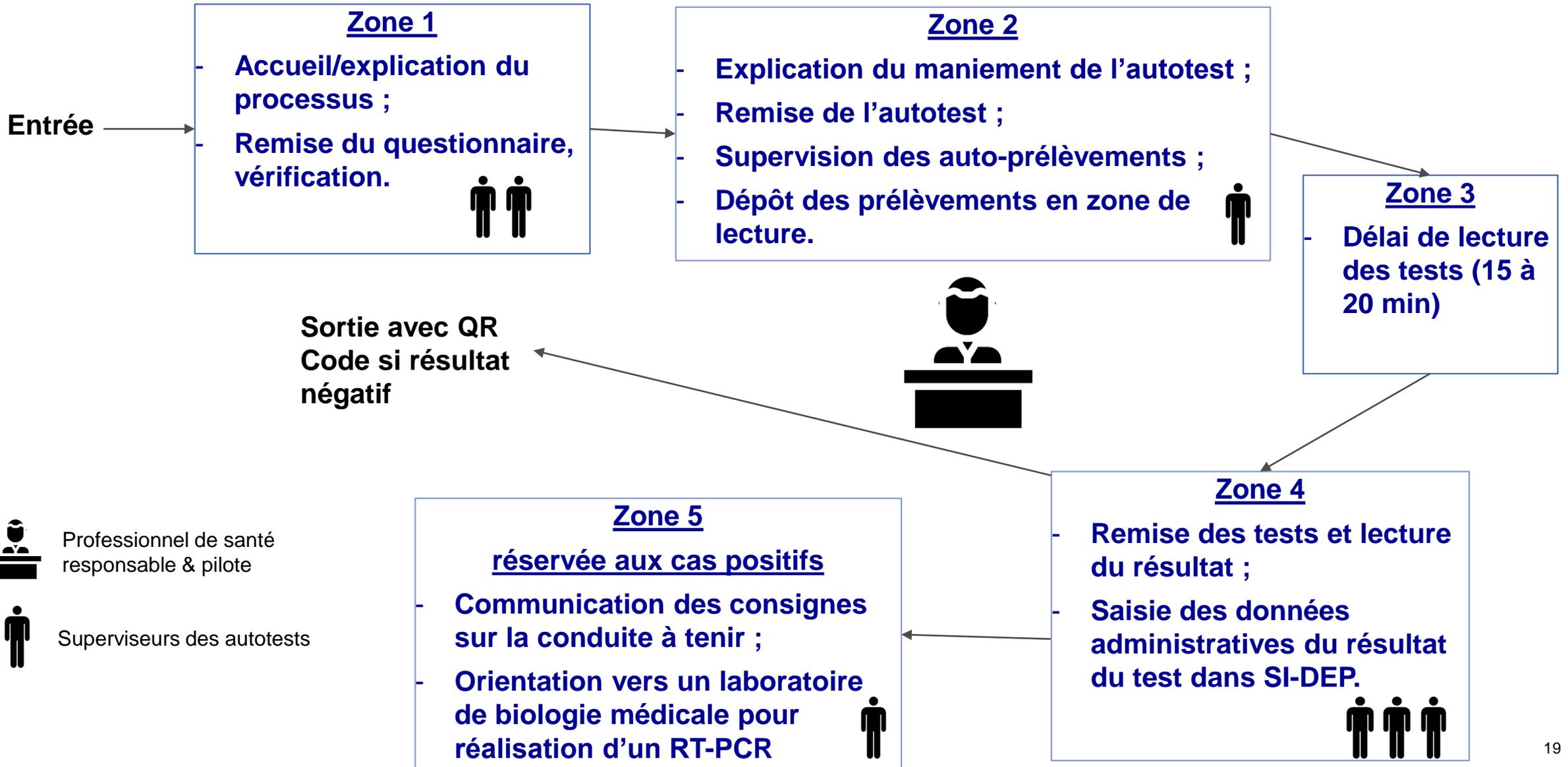
- aux autotests dont les résultats sont **positifs ou négatifs** (écouvillon, tube d'extraction, cassette) produits lors de la réalisation des tests ;

L'ensemble de ces déchets sont :

- Les tests négatifs placés sous double emballage sont évacués dans les ordures ménagères. Les tests positifs doivent être placés sous double emballage et stockés pendant 24 heures avant leur élimination par la filière des ordures ménagères ou immédiatement si une poubelle spécifique pour les déchets d'activité de soins à risques infectieux est disponible.

- Le ministère des solidarités et de la santé a mis en place :
  - Une page d'information relative à la COVID-19 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/> ;
  - Une FAQ Autotests avec des documents d'information : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/autotests-covid-19>
  - Une FAQ Vaccination : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/> ;
- Le site du Gouvernement met à jour régulièrement sa page relative à la COVID-19 : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ;
- Santé publique France a mise en ligne des outils à destination des professionnels de santé sur la COVID-19 : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-outils-pour-les-professionnels-de-sante> ;
- L'EHESP propose des ressources ouvertes à tous des supports pédagogiques sur la COVID-19 et la communication au population (module « ambassadeurs-référents COVID-19 ») : <http://tap-ehesp.fr/> ;
- Assistance par le support technique SI-DEP strictement réservé aux professionnels de santé au 0 800 08 32 04 (de 9h à 20h, sauf le dimanche, appel gratuit).

# Exemple 1 - Organisation d'un barnum d'autotests sous la supervision de professionnels pour une capacité approximative de 450 tests/jour



# Exemple 2 - Organisation d'un barnum d'autotests sous la supervision de professionnels pour une capacité approximative de 450 tests/jour

